

Département de Saône et Loire
Arrondissement de Louhans

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES AFFAIRES GENERALES DU
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

N° 2025_25

1.1 Marchés Publics

Objet : Arrêté attribuant le marché relatif aux prestations intellectuelles à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Le Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom',

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 septembre 2024 déléguant au Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, maîtrise d'œuvre, de fournitures et de services inférieurs à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDÉRANT qu'un schéma d'eau potable doit être réalisé sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et nécessite le recours à une mission d'assistance à Maitrise d'Ouvrage,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de passer un marché public de prestations intellectuelles,

CONDISÉRANT que ce marché est inférieur au seuil de 40 000,00 € H.T,

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

Le marché relatif aux prestations intellectuelles à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable sur le territoire de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' est attribué à la SARL Jean-Raphaël BERT Consultant – 68 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 PARIS, et ce, aux conditions tarifaires ci-après :

Montant hors TVA	39 470, 00 euros
TVA (taux en vigueur à la remise des offres) 20 % soit un montant de	7 894,00 euros
Montant TVA incluse	47 364,00 euros

Montant TTC (en lettres) : Quarante-sept mille trois cent soixante-quatre euros,
Le marché est conclu pour une période de 20 mois au total, à compter de la date de notification du dit marché,
Le marché comporte trois phases, le prix est révisable dès validation de chaque phase qui déclenche le début de la phase suivante.

Article 2 :

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Fait à LOUHANS
Le 22/05/2025
Le Président,
Anthony VADOT



Le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.